



Maître d'ouvrage

Mairie de SALES
262 route du Chef-lieu 74150 SALES
Tel : 04 50 01 22 46
contact@mairie-sales.fr

Opération :

**AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT DANS
BÂTIMENT EXISTANT
MAISON DES ASSOCIATIONS**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Procédure Adaptée**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et limite des offres :

Mercredi 18 novembre 2026 à 12h00

Article 1 – Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation a pour objet l'aménagement d'un logement de type T4 à l'étage d'un bâtiment existant.

Lieu d'exécution :

Maison des associations – 248 route du Chef-Lieu 74150 SALES

1.2 – Mode de passation

Le présent appel d'offres est lancé selon la procédure adaptée avec possibilité de recourir à la négociation et est soumis notamment aux dispositions des articles R-2123-1 et R-2131-12-2 du code de la commande publique.

1.3 – Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux.

1.4 – Décomposition de la consultation

Ce marché est composé de 7 lots :

Lot(s)	Désignation	CODE CPV
01	DEMOLITIONS	45111100-9
02	CLOISONS –FAUX-PLAFOND	45421146-9
03	MENUISERIES INTERIEURES	45421000-4
04	SOL SOUPLE	45432111-5
05	PEINTURE INTERIEURE ET CARRELAGE MURAL	45442110-1 /45431200-9
06	ELECTRICITE	45311200-2
07	PLOMBERIE – CLIMATISATION - CHAUFFAGE - VENTILATION	45330000-9

Les candidats peuvent librement répondre à un seul ou plusieurs lots.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 – Délai et validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Variantes

Si des variantes sont mentionnées dans les pièces écrites, leur chiffrage est obligatoire. Les entreprises sont autorisées à proposer des variantes, à la condition expresse d'avoir également chiffré l'offre de base.

2.3 – Pilotage des travaux

Le maître d'ouvrage est la commune de Sales. La maîtrise d'œuvre est menée par le cabinet AFarchi&design – Alice FEFFER - 15 rue de la Tournette 74150 RUMILLY – 06 73 08 85 05

La prestation de coordination SPS est confiée à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION – M. Philippe DAVOINE – 06 08 97 87 09 - philippe.davoine@bureauveritas.com.

2.4 – Forme juridique de l’attributaire

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires en cotraitance dans un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.5 – Délai d’exécution

La durée prévisionnelle des travaux est de 4.5 mois (voir le planning dans le DCE). Le démarrage des travaux est prévu au mois de janvier 2027.

Article 3 – Contenu du dossier de consultation et remise du dossier

Il appartient aux candidats de vérifier la composition de leur dossier. Aucune réclamation ou prorogation de délai ne peut être recevable à la suite du retrait d’un dossier incomplet.

Le dossier comprendra les éléments suivants :

1/ Règlement de consultation

2/ Dossier DCE unique :

- Acte d’engagement
- CCAP
- Planning prévisionnel de travaux

3/Dossier plans

4/Dossier pour chaque lot :

- CCTP
- DPGF

5/Diagnostic amiante

6/Attestation de visite

Pièces générales non fournies :

- Le CCAG-Travaux 2021 approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021, est pleinement applicable au présent marché.
- Le CCTG applicable aux marchés publics de travaux

Éléments de la candidature

1. Lettre de candidature : DC1
2. Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : DC2
3. Déclaration de sous-traitance : DC4
4. Son chiffre d’affaires, son dernier bilan, moyens techniques et financiers, attestation d’assurance

Pièces à fournir pour l’offre :

- Acte d’engagement (à compléter, dater et signer)
- CCAP (à accepter, parapher et signer)
- CCTP (à accepter, parapher et signer)
- DPGF
- Le mémoire technique
- L’attestation de visite

L'absence de l'un de ces documents peut constituer un motif de rejet. Les pièces fiscales et sociales qui n'auront pas été remises au moment de l'ouverture des offres, devront être fournies par le candidat retenu au plus tard 3 jours après la notification du marché.

Toutes les pièces de l'offre auront une valeur contractuelle.

Article 4 – Visite du bâtiment

La visite du site est obligatoire. Elle est réalisée par la maîtrise d'œuvre **le mercredi 4 novembre à 9h et le jeudi 12 novembre à 14h. Merci de vous inscrire au 04 50 01 22 46.**

Article 5 – Mise à disposition du dossier de consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.mp74.fr>

(L'attention des candidats est portée sur le fait que s'ils ne s'identifient pas en retirant le dossier sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse mentionnée ci-dessus, ils ne pourront pas être informés des éventuelles modifications apportées).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique (CD-ROM) ou sur support papier n'est autorisée.

Modification de détail du dossier de consultation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de compléter et/ou d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des compléments et/ou modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier complété et/ou modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 – Date limite et modalités de remise des plis

Date limite de réception des candidatures : Mercredi 18 novembre à 12h

Les dossiers de consultation sont mis à disposition gratuitement sur la plateforme www.mp74.fr et il n'est pas nécessaire de s'enregistrer pour les consulter.

Cependant l'enregistrement permet à l'entreprise d'être informée automatiquement des modifications et/ou ajouts éventuels en cours de consultation.

Tout dépôt de plis est lui conditionné par un enregistrement.

La transmission des candidatures et des offres des entreprises doit se faire obligatoirement sur support dématérialisé. La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les offres électroniques devront être déposées sur le site : www.mp74.fr

Article 7 – Modalité de financement et de paiement

Le marché sera conclu en euros. Les offres doivent être rédigées en français. Les règlements s'effectueront par mandat administratif dans un délai de 30 jours.

Article 8 – Ouverture et jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur procédera dans un premier temps à l'ouverture des plis en vue de décider de l'admission ou non du candidat au regard des critères de sélection des candidatures qui seront par la suite mentionnés (présence des documents, capacité technique, professionnelle et financière).

Dans un second temps, les offres seront étudiées et classées selon la pondération suivante :

Valeur économique : 60 points

Valeur technique : 40 points

Notation :

- **La valeur économique sera notée sur 60 points** de la façon suivante :

NOTE PRIX : (offre de prix la moins disante/offre de prix du candidat) X 60

- **La valeur technique appréciée au regard du contenu du mémoire technique sera notée en fonction des sous-critères définis ci-après sur 40 points :**

1/Moyens humains de l'équipe et matériel proposés pour le chantier : 10

Cet item prendra en compte l'ensemble des moyens matériels et humains dédiés et affectés spécifiquement à cette opération avec notamment les CV complets et qualifications professionnelles diverses (à mettre en annexes) ainsi que la description et l'organisation particulière de l'équipe, répartitions des tâches...

2/Qualifications de l'entreprise : 5

L'entreprise fournira ses qualifications professionnelles qui attestent sa capacité à exercer une activité spécifique (Qualibat, Qualifelec...).

3/Note méthodologique : 15

Cet item devra démontrer la capacité du candidat à prendre en compte les contraintes techniques de l'opération, les différents enjeux (notamment les délais) ainsi que son engagement environnemental. Il évaluera :

- L'indication des procédés d'exécution envisagés et le traitement des contraintes d'exécution spécifiques au chantier ;
- Les moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances environnementales (bruit, poussières, gestion et valorisation des déchets de chantier) ;
- L'implication environnementale dans le choix des fournitures et matériaux : propositions de matériaux biosourcés, revalorisés, recyclés ou certifiés (écolabels, FDES), garantissant une faible empreinte carbone ;
- La valorisation des approvisionnements en circuits courts : modalités de sourcing privilégiant la proximité géographique des fournisseurs et des fabricants afin de réduire l'empreinte transport et de favoriser l'économie locale.

4/Références dans des travaux similaires : 10

Cet item devra présenter les différentes expériences sur ce type de travaux ainsi que les attestations de bonnes exécutions des maîtres d'ouvrages

NOTE TECHNIQUE : (note du candidat évalué / note du candidat ayant obtenu la meilleure note) x 40

NOTE GLOBALE :

La note globale de l'offre, noté sur 100, sera obtenue par la formule :
NG (Note Globale) = N1 + N2

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 9 – Suite à donner à la consultation

Après analyse et classement des offres présentées, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec le(s) candidat(s) les mieux classé(s) dans la limite des trois premiers. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Ces négociations pourront aborder tous les aspects de la présente consultation, tels que le prix, les moyens engagés, les caractéristiques techniques et les garanties de bonne exécution. La phase de négociation devra respecter les critères établis à la présente consultation.

Article 10 – Attribution du marché

Les offres seront classées de la meilleure à la moins bonne selon la note totale obtenue.

En cas d'égalité entre les offres, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère du prix des prestations sera classé en meilleure position.

L'offre ayant obtenu la note la plus élevée sera considérée comme économiquement la plus avantageuse.

Article 11 – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sont envoyés aux candidats qui les demandent en temps utile.

A cet effet, les questions pourront être posées sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr.

Article 12 – Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - BP 1135 - 38 022 GRENOBLE
tél : 04 76 42 90 00 - fax : 04 76 42 22 69 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - BP 1135 - 38 022 GRENOBLE
tél : 04 76 42 90 00 - fax : 04 76 42 22 69 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Fait à Sales, le 20 octobre 2026.